

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION****Association « Charte européenne des abbayes et sites cisterciens » - Adhésion de la Ville**

M. BERTELOOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon possède un patrimoine important illustrant la proximité et les liens entretenus par la Ville avec l'abbaye de Cîteaux et l'ordre cistercien en général. Parmi les éléments appartenant à la Ville, on peut citer notamment le monastère des Bernardines, premier monastère cistercien de femmes fondé par Etienne Harding au XIIème siècle. Ce monastère s'installe à Dijon, à l'intérieur des remparts de la ville, au XVIIème siècle, pour y établir sa réforme. Il accueille aujourd'hui le Musée de la vie bourguignonne et le Musée d'art sacré. D'autres témoins de l'histoire cistercienne concourent à la richesse de ce patrimoine à travers la ville: le cellier de Clairvaux, les manuscrits de Cîteaux conservés à la Bibliothèque municipale, ainsi que plusieurs éléments conservés par le Musée des Beaux-Arts.

L'association « Charte européenne des abbayes et sites cisterciens », créée en 1993, regroupe cent cinquante sites cisterciens ouverts au public à travers toute l'Europe, permettant des échanges entre sites et la création d'un réseau. Elle s'est donné pour objectifs l'échange d'expériences, la publication en commun d'ouvrages et d'outils de communication, la formation des responsables de sites et l'identification des sites aux yeux des visiteurs par un logo.

En 2010, l'association a obtenu la reconnaissance par le Conseil de l'Europe de sa route des abbayes cisterciennes comme « itinéraire culturel européen ».

Elle travaille actuellement à l'édition d'un ouvrage regroupant et présentant tous les sites adhérents.

Afin de rejoindre ce réseau et de renforcer la mise en valeur du patrimoine cistercien de Dijon, il est proposé que la Ville adhère à l'association « Charte européenne des abbayes et sites cisterciens », au titre des Musées de la vie bourguignonne et d'art sacré, sites cisterciens ouverts au public tout au long de l'année. La Ville pourra ainsi communiquer sur l'ensemble de son patrimoine cistercien, en figurant notamment dans l'ouvrage en cours de réalisation.

L'adhésion pour l'année 2011 s'élève à 450 € comprenant l'inscription des Musées de la vie bourguignonne et d'art sacré (adhésion calculée au vu du nombre de visiteurs annuels, soit 100 €) et le pré-achat de cinquante exemplaires de l'ouvrage présentant tous les sites adhérents, soit 350 €.

L'acquisition de la plaque logo signalant le site comme membre de la route de la charte des abbayes cisterciennes s'élève en outre à 130 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

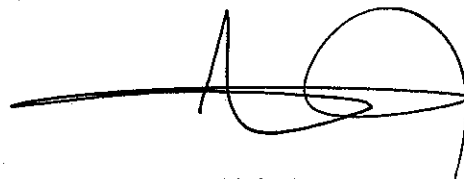
1 - décider l'adhésion de la Ville, au bénéfice des Musées de la vie bourguignonne et d'art sacré, pour l'année 2011 et les années suivantes, à l'association « charte européenne des abbayes et sites cisterciens » ;

2 - dire que le montant de la cotisation, du pré-achat de cinquante exemplaires de l'ouvrage présentant tous les sites adhérents et de l'acquisition de la plaque logo seront prélevés sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 FEV. 2011



PUBLIÉ LE 8/02/2011